

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Les Budgets Primitifs 2021 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 22 mars 2021. En 2021, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée comptera 15 budgets suite à la clôture des budgets PAEHM « Parc Technologique » à Saint-Thibéry, PAEHM « Les Clairettes » à Adissan et PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry : 1 budget principal et 14 budgets annexes (7 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement, 1 budget GEMAPI, et 1 budget pour GIGAMED).

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi n°2020-1721 de finances pour 2021 a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 décembre 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2020.

Dans un contexte de crise sanitaire, les lois de finances rectificatives 2020 adoptées ont suspendu la contractualisation issue du pacte de Cahors encadrant les dépenses des grandes collectivités pour que celles-ci puissent faire face sans contrainte aux dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie.

Après les pertes de recettes liées aux différentes périodes de confinement et à la gestion de la crise elle-même, les collectivités vont devoir adapter leur stratégie financière compte tenu de la réforme de la fiscalité locale.

L'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est fixée à environ 27 Milliards d'€, stable à périmètre constant par rapport à 2020. L'enveloppe de DGF n'évoluant pas, il y a donc mécaniquement une dégradation de la capacité de financement des collectivités. Cette année encore, la DGF est totalement financée par redéploiement interne.

Au-delà du délicat exercice consistant à limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement.

Le Projet de Loi de Finances 2021 déploie les crédits du plan de relance de l'économie. Sur les 100 Md€ prévus sur 2 ans, l'objectif est d'accélérer le déploiement de cette relance avec un objectif pour 2021 d'une enveloppe de 40 Md€ déployés au cours de l'année et 6% de croissance nationale. En date du 1^{er} mars, 16 Md€ sont déployés, dont 10 Md€ reposant sur la méthode de contractualisation avec les collectivités locales.

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la Contribution Economique Territoriale est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE. Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager plus d'entreprises, la Loi de Finances Initiale (LFI) abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

De plus, et pour réduire davantage les impôts de production, la LFI divise par 2 les valeurs locatives des établissements industriels et donc de fait les cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises. L'Etat compense cette perte de recettes fiscales aux collectivités locales.

Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale est définitivement (FPIC) fixé à 1 milliard d'€ au niveau national depuis la loi de finances 2018.

Le fait marquant de cette année 2021 est la réforme de la fiscalité, avec la suppression du produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales et les compensations fiscales afférentes. Il est à noter que depuis 2020, 80 % des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Au niveau des collectivités locales, le produit de TH sur les résidences principales ne sera plus perçu à partir du 1^{er} janvier 2021. En remplacement, une fraction du produit net de TVA nationale est transférée aux EPCI (égal au produit des bases nettes définitives de TH de 2020 x taux TH 2017, majoré d'une moyenne triennale des rôles supplémentaires et de la compensation TH reçue en 2020).

Les budgets primitifs 2021 de la C.A. Hérault Méditerranée sont présentés et soumis au vote avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, avec reports et restes à réaliser pour les budgets concernés. Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 15 février 2021. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été approuvé à l'unanimité des votants.

II. BUDGET PRINCIPAL

Notre population est en augmentation de 524 habitants en 2021 et est désormais de 81 117 habitants.

Le budget principal 2021 se présente de la façon suivante :

II.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions mentionnées ci-dessous, sont calculées par rapport au prévu 2020 (BP+BS+DM).

A. RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 59 245 187,90 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 50 000 € (agents des postes intercommunales et maladies des agents non titulaires).

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » s'élève en 2021 à 3 908 148 €, soit en hausse de + 11,23 %. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, du SICTOM, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport et GEMAPI et les remboursements des services communs DSIN et ordonnancement avec la ville d'Agde.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est prévu à 45 437 937 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM.

Du fait de la réforme sur la fiscalité, le panier fiscal de la CAHM se trouve modifié. Le transfert de produit de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, engendre une perte de pouvoir de taux et un gel de cette recette sur l'année 2021.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2021, le produit de TH sur les résidences principales n'est plus perçu. En remplacement, une fraction de produit net de TVA nationale est transférée aux EPCI :

	Ressources avant réforme (2020)	Ressources après réforme (2021)
Produit TH Résidences principales + compensation	11 828 000	
Produit TH Résidences secondaires	8 527 000	8 527 000
Produit TVA transféré (article comptable 7382)		11 828 000
Produit TOTAL	20 355 000	20 355 000

L'agglomération perd donc son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation et le dynamisme de ces bases fiscales.

Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à lui maintenu. Pour les années suivantes, se posera la question de l'évolution du produit de TVA, basé sur la consommation. Notre prospective financière l'a estimée à + 1,75% par an jusqu'en 2026, alors que nous étions sur une augmentation de plus de 2% du produit et des compensations de taxe d'habitation en rétrospective.

Ainsi, si les taux d'imposition de CFE = 33,40% et de FNB = 3,45% sont maintenus à l'identique en 2021, et que le coefficient de la TASCOT reste inchangé à 1,20%, la CAHM souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de réaliser le programme Pluriannuel d'Investissement 2020/2026, ce qui justifie le vote d'un taux de 2,75% pour le Foncier Bâti pour l'année 2021. Le produit généré devrait être de 3,57 M€.

Il est à noter que le levier fiscal n'avait pas été actionné sur l'Agglomération depuis 2010.

Il est important de noter que le chapitre 73 est majoré du montant de l'ancienne compensation TH (au chapitre 74 en 2020) et du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour, estimée à 4 M€, est versée par la CAHM à l'EPIC de l'office du tourisme « Cap d'Agde Méditerranée ». De plus, sont prévus les 1 M€ de reversement du budget Annexe des Ordures Ménagères vers le budget principal pour le financement du service encombrants de janvier à juin 2021.

Le chapitre 74 « dotations et participations » de 9 817 652,90 € enregistre une diminution de -8,18 %.

La loi de finances ne prévoit pas de changement pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. Si la DGF devrait se maintenir autour de 8,1 M€ (identique à 2019 et 2020), les recettes du chapitre 74 sont en diminution, du fait notamment de la suppression de la compensation TH (le montant 2020 étant inclus dans la fraction de TVA, inscrite au chapitre 73) et de la diminution des aides pour les emplois d'avenir.

Ce chapitre prévoit des subventions sur des actions, notamment pour les dossiers d'ingénierie de l'ANAH (265 000€), France Services (60 000€) et le financement de postes par des organismes d'Etat (130 255€), de la région (21 212€) et de l'Europe (39 914€).

La CAHM sera toujours bénéficiaire du FPIC, comme 60% des ensembles intercommunaux. Du fait de la stagnation globale, il devrait se maintenir à 1,3 M€.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 21 450 € et compte essentiellement les recettes des locaux loués.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui est estimé à 10 000 € en 2021 pour des remboursements de sinistres et des remboursements divers, est très en-deçà de 2020, car en 2020 étaient comptabilisés sur ce chapitre des remboursements de contentieux et le remboursement d'une partie de notre contribution à l'aéroport.

B. DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à 55 074 999.40 €, soit en augmentation de 1,846 %.

Le chapitre 011 « charges à caractère général », comprenant notamment les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie... s'établit à 9 601 754,28 €, soit en évolution de 6.99% s'expliquant par l'externalisation du service propreté sur l'ensemble du périmètre des 3 communes littorales (Agde, Vias, Portiragnes) à compter du 1^{er} juillet 2021 (1,2M€).

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 19 850 000 €, est en hausse de 4,7 %.

Ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013, 70 et 74 :

	Prévu 2020	Prévu 2021	
Dépenses	18 950 000 €	19 850 000 €	
Recettes	3 571 800 €	4 154 279,90 €	
Coût net	15 239 380 €	15 695 720,10 €	+ 2,99 %

En 2021, la politique en matière de ressources humaines va accompagner l'engagement des projets du nouveau mandat. Ainsi la maîtrise des dépenses de personnel doit permettre d'investir dans des actions nouvelles nécessaires au développement de notre territoire.

Pour ce faire, l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires va être contenue, les choix de création de postes seront strictement limités aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions stratégiques.

Le diagnostic de nos ressources humaines et la définition de lignes directrices de gestion vont permettre une anticipation et une programmation, facteurs d'efficience, tout en remplissant nos objectifs de valorisation des parcours et des compétences, d'inclusion des personnes en situation de handicap et de maintien à l'emploi ainsi que d'égalité femmes hommes.

Courant 2021, en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique, une réflexion sera engagée sur les cycles et rythmes de travail, avec comme référence 1607 heures annuelles pour un temps complet, en prenant en compte les nécessités de service public, la qualité du service rendu ainsi que l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale des agents.

Bien entendu la prévision budgétaire 2021 intègre les augmentations réglementaires : l'évolution annuelle de la valeur du SMIC, le dernier volet d'application des Parcours Professionnels Carrières et

Rémunérations, l'évolution des carrières des fonctionnaires avec les avancements d'échelons et les promotions.

Il est à noter que, depuis le ROB 2021, des ajustements ont été effectués sur la prévision de ce chapitre et que 220 000 € ont dû être rajouté, afin notamment de prendre en compte 151 400 € pour le remboursement à une commune membre d'agents de la médiathèque et de la propreté pour les années 2011 à 2020, ainsi que divers ajustements.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » de 19 165 106,80 € comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 150 000 € (dont 150 000 € de régularisation de 2020), compensée en recette au chapitre 73, ainsi que le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 4 051 308,80 €. Cette année, le reversement des attributions de compensation a diminué de 600 000 €, du fait de l'exercice des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

En effet, dans le cadre de la Loi Notre, la CAHM a pris les compétences GEPU et DECI à compter du 1^{er} janvier 2020. A ce titre, la CLETC s'est réunie le 4 février 2021 et a fixé les montants des attributions de compensation suite à ces transferts de compétences. Il est à noter que pour le renouvellement du petit matériel, la CAHM percevra des attributions de compensation d'investissement.

En 2020, rappelons que notre agglomération a décidé de saisir l'opportunité offerte par l'Etat de soutenir les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, évènementiel, sport et culture particulièrement affectés par la crise sanitaire. Ces entreprises ont bénéficié d'un dégrèvement des deux tiers de leur cotisation de CFE. L'effort financier représente 836 423 € qui sont retranchés de nos recettes fiscales à ce chapitre.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 5 340 606 €, soit en diminution de -0.7% avec notamment la reprise de la gestion de la compétence des aires d'accueil des gens du voyage en régie et la fin de la délégation de service public au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, ce chapitre comprend pour l'essentiel, l'ensemble des subventions aux partenaires, notamment 1 264 180 € pour la délégation de la gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas à la ville d'Agde et 1 192 291 € de contribution à l'aéroport Béziers Cap d'Agde.

Sont également inscrites des participations aux budgets annexes : 1 000 000€ pour le Transport et 250 000€ pour Gigamed, 562 000€ de subventions pour soutenir le tissu associatif et 115 000 € de subventions en lien avec le contrat de ville de la commune d'Agde.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 619 892,32 €. Une baisse de 71 806 € des charges financières est constatée grâce à une gestion dynamique de la dette, de faibles taux d'intérêt, le transfert de deux emprunts au budget annexe GIGAMED et la fin de trois contrats de prêts.

Au chapitre 68, comme l'an passé, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 450 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel, 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités « La Capucière » à Bessan et une provision de 200 000 € est inscrite pour l'ensemble des autres zones d'activités.

La Communauté d'Agglomération souhaite conserver une épargne de gestion conséquente permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé.

L'autofinancement (chapitre 023) est de 2 950 000€ au BP 2021, en très nette augmentation par rapport au budget 2020 où il était de 1 475 000 €.

L'épargne brute est de 4 170 188 € et l'épargne nette de 931 515 € :

	Budget 2020	CA 2020	BP2021
Recettes réelles	56 554 273.16 €	56 035 544.07 €	59 245 187.90 €
Dépenses Réelles	54 101 721.70 €	50 604 833.97 €	55 074 999.40 €
Epargne brute	2 452 551.46 €	5 430 710.10 €	4 170 188.50 €
- capital de la dette	3 073 392.42 €	3 073 392.42 €	3 238 673.18 €
Epargne nette	-620 840.96 €	2 357 317.68 €	931 515.32 €

II.2. LA DETTE

Le budget principal a un encours de 28 992 976 € au 1^{er} janvier 2021. L'encours est bien sécurisé, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux.

Au 1^{er} janvier 2021, nous détenons une réserve de financement de 2,4M€ sur le contrat présenté dans le tableau ci-dessous :

Banque	Montant	Taux	Durée	Profil d'amortissement	Date de mobilisation
Crédit Coopératif	2 400 000 €	E3M (flooré à 0%) + 0,52%	20 ans	Trimestriel et progressif	31/03/2021**

** par défaut

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec 5 150 000 € d'emprunt, dont la simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	1 375 000	Fixe 1,30%	20 ans	Maintien de la répartition actuelle par type de taux
	1 375 000	E3M (flooré à 0%) +0,70%		

Les emprunts simulés ci-dessus tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec intégration d'une marge de sécurité). Ils sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2021 en amortissement trimestriel et linéaire.

II.3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 23 932 480,33 € au BP 2021. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 20 693 807,15 € de dépenses d'équipement,
- 3 238 673,18 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements inscrits sont les suivants :

- 5 M€ pour la requalification de la piscine de Pézenas, avec 2,5M€ de subventions.
- 1,3 M€ pour les travaux de restauration du Château Laurens à Agde qui arriveront à leur terme mi 2021. Sur cette dernière phase, les principales dépenses relèvent des lots relatifs aux décors et à la finition. En parallèle, le marché pour l'aménagement du parc sera lancé mi 2021 pour une réalisation des travaux jusqu'à l'automne avec 1,75M€. Le marché de construction de l'accueil externalisé du château sera également lancé au premier semestre 2021 pour une réalisation d'ici la fin d'année.
- Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles : 755 000 € d'aides directes de la CAHM auxquels s'additionnent les 2,3 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes). Le montant est de 3 080 000 M€.
- 736 000 € pour le schéma directeur et la réhabilitation du patrimoine des compétences des eaux pluviales et lutte contre la défense incendie.
- 440 000 € pour le très haut débit : le schéma directeur numérique de la CAHM comportait trois phases. Les deux premières phases étant terminées, l'investissement portera sur la finalisation de la troisième phase avec le déploiement de la fibre dans les communes du nord du territoire (Adissan, Aumes, Castelnau-de-Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Nizas, Saint-Pons-de-Mauchiens et Tourbes à raccorder entre 2021 et 2022).
- Dans le cadre de la politique de la ville, les actions pour le cœur de ville à Agde comprennent la création d'une maison des projets pour 680 000 €, avec 325 000 € de financement des partenaires, ainsi que d'une salle pluriactivités pour 300 000 € avec 125 000 € de subventions.
- 800 000 € de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux, dont le Centre Technique de Pomérols.
- Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel, une enveloppe de 480 000€ est prévue notamment pour l'acquisition d'une laveuse de voirie avec cuve de 3 000 litres.
- 40 000 € pour étudier l'implantation d'une chèvrerie sur la commune de Saint-Pons de Mauchiens.
- 804 400 € de participation à Aquadomia pour l'année 2021 pour le « Maillon nord gardiole et biterrois ».
- Une enveloppe de 333 333 € est inscrite pour les études SNCF de la ligne à grande vitesse Montpellier Perpignan.
- Dispositif d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : une enveloppe de 300 000 € se rajoute aux 268 000 € de restes à réaliser, visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages. De plus, l'enveloppe de 100 000 € destinée à la restauration des espaces verts sur les communes est maintenue.
- Afin de participer à la relance de l'activité économique régionale dans les secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie COVID-19, l'agglomération s'est engagée dans la démarche partenariale L'OCCAL, fonds instauré par la Région Occitanie, avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI. Dans un 1^{er} temps à hauteur de 5 € par habitant, soit une enveloppe de 402 965 €, dont la moitié a déjà été versée en 2020, puis avec une participation complémentaire de 130 000 € pour un soutien spécifique sur la prise en charge des loyers. 331 482,50 € sont donc inscrits en 2021 en faveur du soutien aux entreprises.
- une enveloppe de 20 000 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit, ainsi qu'une enveloppe de 25 000 € pour le patrimoine ni classé ni inscrit.

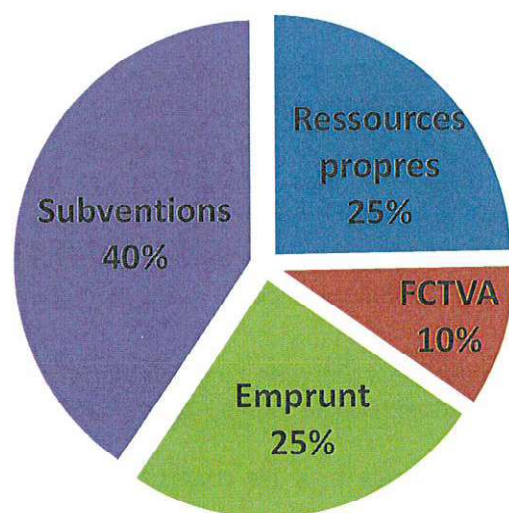
B. RECETTES

Les recettes réelles d'investissement du BP2021 sont de 19 167 656,08 €, auxquelles se rajoutent les restes à réaliser pour un montant de 2 707 159,03 € et sont essentiellement composées :

- De 8 386 879,86 € de subventions des différents partenaires financiers
- De 2 030 776,22 € du FCTVA
- 5 150 000 € d'emprunt.

Depuis le ROB 2021, l'emprunt du budget principal a été revu à la hausse de 4,7 M€ à 5,15 M€, du fait notamment de la révision intervenue sur le chapitre 012, qui a engendré une baisse du virement à la section d'investissement qui s'établit désormais à 2 950 000 €. De plus, des ajustements de crédits d'investissements ainsi qu'un engagement politique complémentaire au fond L'OCCAL de 130 000 € en vue de soutenir notre tissu économique local ont été pris en compte.

Au Budget Primitif 2021, les dépenses d'équipement du budget principal sont de 20,69 M€ et se financent ainsi :



III. BUDGETS ANNEXES

III.1. Budgets Annexes des PAEHM

Comme indiqué en introduction de cette note, l'agglomération procède à la clôture de 3 budgets annexes de PAEHM : « Parc Technologique » à Saint-Thibéry, « Les Clairettes » à Adissan et « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry.

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

970 000 € de travaux et 200 000 € d'acquisitions sont prévus. La commercialisation des lots se poursuit et le projet commercial devrait se concrétiser en 2021.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

La livraison de ce parc interviendra en ce début d'année 2021 permettant d'engager la commercialisation.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Les études de faisabilité se poursuivent afin de pouvoir statuer sur le lancement effectif de ce projet de parc. Sont inscrits 100 000 €.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit. Il est prévu 970 000 € de travaux de démolition et 341 000€ pour l'acquisition de 2 parcelles. La concession d'aménagement a été attribuée en ce début d'année 2021.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est en fin de commercialisation. La crise sanitaire de la COVID-19 a freiné la commercialisation mais les deniers lots devraient être commercialisés en 2021.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Comme pour d'autres parcs, la crise COVID-19 a freiné la commercialisation du parc mais les dernières cessions devraient être opérées en 2021.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias

150 000 € sont inscrits pour le lancement de la ZAC ainsi que 375 00€ pour les premières acquisitions.

Budget Annexe du « Hameau Agricole » à Saint-Thibéry

Ce hameau agricole est opérationnel et des crédits sont prévus pour d'éventuels travaux.

III.2. Budget Annexe EAU

La communauté d'agglomération poursuit l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseau, de branchements, de vannes et de compteurs.

Parallèlement, en application des DUP, les travaux sur l'équipement du forage de la Barquette sont prévus.

La sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivis en 2021. Il est prévu la désignation de l'équipe pluridisciplinaire, dont un architecte, en vue de l'édification du centre technique sud.

Le lancement de la consultation pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes et de la validation définitive du foncier.

Les dépenses d'équipement sont de 5,57 M€. Des travaux de renouvellement de réseaux sont programmés sur les communes de Nézignan l'Evêque (rue droite), Pézenas (rues Victor Hugo, Sarrazin, Foire et Chevalier St Jean), Agde (rue du 4 septembre)...

Pour l'année 2021, l'agglomération souhaite conserver des tarifs d'eau potable différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité et le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des modes de gestion. Ces tarifs 2021, égaux ou supérieurs à ceux de 2020, sont consultables dans la délibération n°3454 du 14 décembre 2020.

L'emprunt prévu est de 1,5 M€.

III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

L'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations est également menée. A l'issue, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux sera dressé à l'échelle intercommunale.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et de micro-station d'épuration.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,97 M€.

Ainsi, les réseaux d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Vias, Pomerols, Nézignan l'Evêque, Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Pezenas.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le système d'assainissement non collectif du hameau de Sallèle sera réhabilité, la mise en œuvre d'un traitement de sulfures sur le poste de refoulement en amont de la commune de Pézenas sera mis en service en 2021.

Pour l'année 2021, l'agglomération souhaite conserver des tarifs d'assainissement différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité et le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des modes de gestion. Ces tarifs 2021, égaux ou supérieurs à ceux de 2020, sont consultables dans la délibération n°3454 du 14 décembre 2020.

L'emprunt inscrit est de 2 M€.

III.4. Budget annexe GEMAPI

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont de 1,36 M€ et les dépenses de personnel de 454 787 €.

Les opérations de restauration et d'entretien du fleuve Hérault se poursuivent en 2021 pour un montant de 250 700 € et financées à hauteur de 80%. Celles sur les cours d'eau des Verdisses, de la basse vallée de l'Hérault et sur le bassin versant Orb-Libron seront menées en régie par l'équipe technique « Gemapi ». Elles bénéficient d'aides allant jusqu'à 80%.

Les suivis réglementaires des systèmes d'endiguement (digues et ouvrages associés comme les stations d'exhaure) se poursuivent ainsi que la préparation des dossiers de classement des ouvrages conformément à l'évolution de la réglementation pour un montant de 276 230 €.

➤ **Protection du littoral** : Les études pour la protection du littoral du Grau d'Agde, les dossiers réglementaires et le démarrage des travaux sont prévus pour 2021 pour un montant de 460 000 €. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, les ateliers permettant de définir les conditions et moyens d'un projet de territoire adapté ainsi que l'expérimentation d'un atténuateur des houles seront menés pour un montant de 1 075 000 €. De plus, les travaux d'urgence pour limiter l'érosion du cordon dunaire en côte ouest de Vias seront réalisées pour un montant de 330 000 €. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra en 2021 pour un montant de 100 000 €. Enfin, des études nécessaires au suivi du littoral et à la programmation d'opérations de préservation seront réalisés pour un montant de 83 500 €. Des crédits sont également inscrits pour le démarrage des travaux dès l'automne 2021 de la plage du Grau d'Agde. Les financements déjà acquis pour les études varient de 50% à 80%, les subventions pour les travaux seront également sollicitées. Débuteront également l'audit des stations d'exhaure pour 48 000 € de même que des travaux de restauration des digues de Cazouls d'Hérault et de Florensac pour 270 000 €.

➤ **Cours d'eau** : l'étude de scénarios d'aménagement pour la lutte contre les inondations sur le bassin-versant de l'Ensigaud, d'un montant de 36 000 €, sera finalisée en 2021. Celle concernant la renaturation de la Peyne dans la traversée urbaine de Pézenas se poursuivra en 2021 pour un montant de 300 000 €. Ces études seront financées à hauteur de 80% par les partenaires.

➤ **Systèmes d'endiguement** :

Les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan pour 250 000 € et de Portiragnes plage pour 296 000 €. L'analyse multicritère concernant la digue de Pézenas, se poursuivra en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 58 000 € ainsi que les travaux d'urgence à hauteur de 150 000 € selon les scénarios identifiés. L'étude des scénarios d'aménagement du remblai SNCF au sein de la digue de Saint-Thibéry sera lancée pour un montant de 114 000 €. Ces projets sont financés à hauteur de 80% par les partenaires.

➤ **Acquisition de matériel technique : 319 480 €**

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés. Les acquisitions les plus importantes proposées sont le remplacement d'un couple « tracteur-épareuse » et le remplacement d'un bras d'épareuse par un outil plus adapté : le bras allongé.

Il sera proposé en conseil communautaire de voter une enveloppe dédiée de 1 800 000 € pour l'année 2021, identique à celle des années précédentes.

L'emprunt 2021 de ce budget annexe est prévu à 617 714 €.

III.5. Budget Annexe GIGAMED

L'Agglomération a lancé, sur le site de la Capucière à Bessan, la construction d'une pépinière / hôtel d'entreprises, moderne et connectée, à vocation régionale, de 2 200 m² avec des solutions d'hébergements et de services. Ce bâtiment est classé « Bâtiment Durable Méditerranéen ».

L'outil Gigamed (la pépinière Gigamed de Bessan et la pépinière Gigamed Explore à Saint-Thibéry) est désormais pleinement opérationnel avec 14 entreprises installées en ce début d'année. De nouvelles candidatures sont actuellement à l'étude.

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 83 936.71 € et intègrent des programmes d'animations et d'accompagnement avec de nombreux prestataires et partenaires (Consulaires, école des Mines d'Alès, French tech, la Région Occitanie...) ainsi que la participation à des appels à projets permettant de détecter de nouveaux talents.

En recettes sont inscrits les loyers perçus pour 35 000€ ainsi qu'une participation du budget principal de 250 000€ pour financer notamment les annuités de la dette qui a été transférée pour le financement des travaux.

Les 100 000 € d'investissement permettront de finaliser les travaux.

III.6. Budget Annexe Transport

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) rentrent dans le champ d'application de l'article 21 de la Loi de Finance Rectificative 3 (III et VI de l'article 21). La LFR 4 a institué un dispositif complémentaire d'avances remboursables au bénéfice de toutes les AOM, mais nous n'avons pas actionné ce dispositif.

En 2021, le taux du Versement Mobilité est maintenu à 0,8% pour les entreprises comptant plus de 11 salariés.

Le montant des dépenses de gestion s'élève à 3 513 581 € et le versement mobilité est prévu en légère baisse à 2 400 000 €.

Il est également prévu cette année de financer la restructuration du réseau de bus afin d'optimiser les lignes et d'adapter le réseau à une fréquentation quotidienne, notamment tournée vers les actifs, avant la gratuité du réseau prévue à moyen terme.

Au niveau de l'investissement, 90 544,78 € sont inscrits.

La participation du budget principal sur ce budget annexe est de 1 M€.

III.7. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM.

Les bases de TEOM ont été notifiées le 10 mars 2021 et s'élèvent à 135 070 877, soit en augmentation de + 1,07% par rapport à 2020, ce qui correspond à un produit supplémentaire de 221 383 € reversé au SICTOM.

Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il est reconduit à 15,44 % pour l'année 2021.

IV. DETTE CONSOLIDÉE

La dette de la communauté ressort à 93 584 468 € tous budgets confondus au 1^{er} janvier 2021 pour un taux de 1,96% et une durée de vie résiduelle moyenne de 13 ans et 5 mois.

Sur l'exercice 2020, la Communauté a consolidé 15 emprunts.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1er janvier 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	70 493 595	75,3%	2,37%	14 ans	102	1A/1B
Taux fixes	68 092 203	72,8%	2,26%	14 ans et 2 mois	100	1A
Taux fixes alternatifs	2 401 392	2,6%	5,31%	7 ans et 7 mois	2	1B
Taux monétaires	23 090 873	24,7%	0,71%	11 ans et 9 mois	17	1A
Euribor 3 mois moyenné	3 605 421	3,9%	0,30%	7 ans	4	1A
Euribor 3 mois	19 485 452	20,8%	0,79%	12 ans et 8 mois	13	1A
Total	93 584 468	100%	1,96%	13 ans et 5 mois	119	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 75% de l'encours sur taux fixe.

La communauté détient également deux contrats sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 2,6% de l'encours global.

Avec près de 25% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté profite des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,71% et avec un faible risque de progression sur le futur exercice.

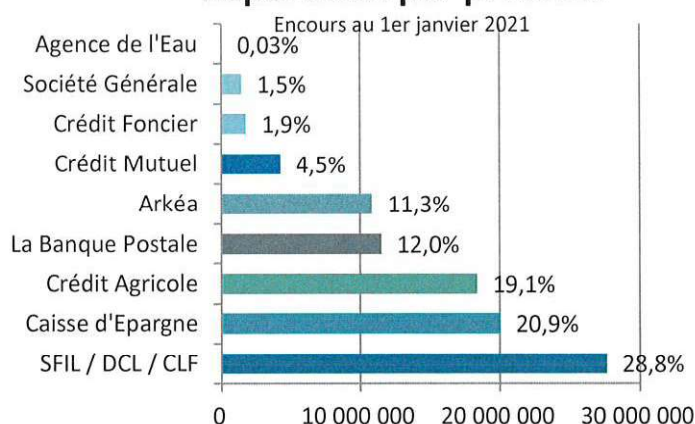
Le coût moyen projeté sur le futur budget est de 1,96%.

Cette année nous avons fait le choix de profiter des fortes opportunités offertes par le marché sur les taux longs en souscrivant uniquement des emprunts à taux fixe et affichant un taux inférieur à 1%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours sera privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

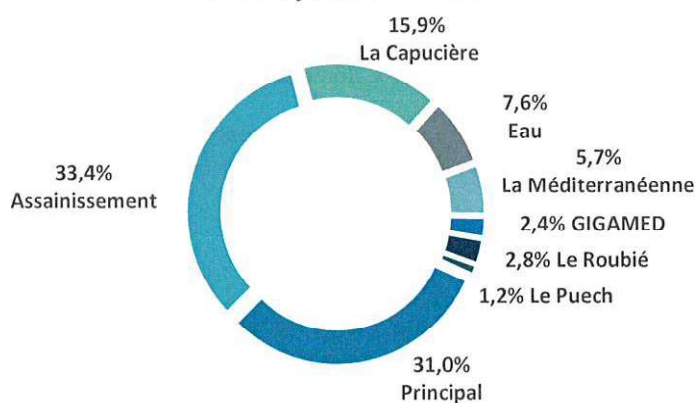
Il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables et que notre communauté devrait en tirer avantage aussi bien pour des financements à taux fixe que pour des solutions à taux variables.

Répartition par prêteurs



L'encours de dette est bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local. Depuis de nombreuses années, nous privilégions le partenariat bancaire dans toutes nos consultations afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

Répartition de l'encours par budget au 1er janvier 2021



Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets, par type de taux et par budget :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2021	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	28 992 976	2,06%	12 ans et 8 mois	73 % taux fixe 24,3 % taux monétaires 2,6 % taux structurés	5 150 000 €
Assainissement	31 218 953	2,84%	16 ans et 4 mois	84,8% taux fixe 9,6% taux monétaires 5,6% taux structurés	2 000 000 €
Eau	7 156 320	2,23%	18 ans	99,6% taux fixe 0,4% taux monétaires	1 500 000 €
La Capucière	14 859 490	0,86%	8 ans et 4 mois	26,8% taux fixe 73,2% taux monétaires	2 936 737 €
La Méditerranéenne	5 348 059	0,64%	9 ans et 10 mois	53,5% taux fixe 46,4% taux monétaires	1 970 000 €

Le Puech	1 115 237	0,01%	4 ans et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	2 662 500	0,59%	9 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	155 000 €
GIGAMED	2 230 933	0,60%	19 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	
Jacques Cœur	Pas de dette sur ces budgets au 1 ^{er} janvier 2021				162 667 €
Extension Source					100 005 €
GEMAPI					617 714 €
Hameau Agricole					670 026 €
L'Audacieux					98 965 €

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,545% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes proposés sont aujourd'hui à des niveaux très bas. Nous emprunterons à des niveaux inférieurs au niveau moyen actuel de la dette à taux fixe. Cela implique que les projets de budgets sont construits avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

Malgré la crise de la Covid-19 et la volatilité des marchés sur l'année 2020, les marges bancaires ont connues une légère baisse sur ce début d'année. En particulier, les taux de marchés historiquement bas entraînent des propositions de taux fixes bien positionnées. La mise en concurrence des établissements prêteurs permet d'obtenir des niveaux de marges encore plus attractifs.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 12 961 114 €.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	1 375 000	Fixe 1,30%	20 ans	Maintien de la répartition actuelle par type de taux
	1 375 000	E3M (flooré à 0%) +0,70%		
Parcs d'activités*	6 093 400	E3M (flooré à 0%) +0,50%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets pour les remboursements anticipés lors de la vente des terrains
Eau et Assainissement	3 500 000	Fixe 1,50%	25 ans	Tarification à l'usager (taux fixe = charges certaines)
GEMAPI	617 714	Fixe 1,30%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)

*La Capucière, La Méditerranéenne, Le Roubié, Jacques Cœur, Extension Source, Le Puech, Hameau Agricole, L'Audacieux

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire (avec intégration d'une marge de sécurité). Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2021 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2021 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 102 769 456 € (intégrant le financement du portage financier sur l'ensemble des parcs d'activité)
- Taux moyen : 1,75 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 13 ans et 6 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 66,7 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,90 %
- Répartition de la dette à taux variable : 31,4 %